n°11 – Août 2010

# L'Officiel du Badminton

Journal officiel de la fédération française de badminton

## Les informations du Président

- Actualité fédérale :

Pour le cycle des SuperSeries 2011-2013, la France restera dans les 12 plus grands tournois du monde.

- Compétitions nationales :

Organisation remarquable pour la plupart des compétitions nationales.
Qualification aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de deux athlètes français Léa PALERMO et Lucas CLAERBOUT ainsi que d'un arbitre Antonius LANDRY.

- Jeux Olympiques 2012 :

Le CNOSF installera un village olympique à la place du traditionnel Club France. Le Président réaffirme son souhait d'inviter les membres du Comité Directeur à découvrir cette manifestation grandeur nature.

- Côte d'Opale :

Convention en cours de signature entre la côte d'Opale et la Fédération.

- Convention d'Objectifs 2010 :

Signature de la Convention d'Objectifs avec le Ministère des Sports avec une progression de 1.48%.

- CNDS :

La subvention sur les Championnats du Monde est accordée sur le CNDS.
Actuellement la Fédération dispose d'une enveloppe financière garantie tout en essayant d'obtenir un complément à cette somme.

- Open International handibad de Toulouse :

Très belle organisation avec comme objectif d'entrer aux programme des Jeux paralympiques en 2016.

- Nomination :

Monsieur Jean-Marc SERFATY, membre du Comité Directeur, a été nommé inspecteur académique.

- Partenaires :

Le Président de la Fédération a rencontré, à l'occasion de Roland Garros, le Président de Yonex, Monsieur Ben YONEYAMA, qui a renouvelé tout son soutien pour l'organisation des Championnats du Monde et des SuperSeries.

## Les informations du DTN

Actualité des Equipes de France :

- Championnats d'Europe individuels (14/18 avril à Manchester)
  Hongyan PI, médaille de Bronze en SD
  Laura CHOINET / Weny RASIDI : ¼ de finale en DD
- Championnats du Monde Juniors (16/25 avril au Mexique):
  - Compétition par équipe, la France se classe 13ième nation
  - En individuel Lucas CLAERBOUT et Joris GROSJEAN – Lucas CORVEE atteignent les 1/8ième avec des victoires significatives sur des joueurs et paires asiatiques.
- 6 Nations U19 par équipe au Danemark : une seule victoire face à l'Angleterre ! L'équipe se classe 6ième.
- 6 Nations U17 à Milton Keynes : L'Equipe de France sur le podium (3ième) avec 2 victoires (Angleterre et Suède) et 2 défaites (Allemagne et Pays-Bas). En individuel 4 médailles Lucas CORVEE (SH argent) – Delphine LANSAC (SD bronze) – Gaëtan MITTELHEISSER / William GOUDALLIER (DH bronze) Lucas CORVEE / Marin BAUMANN (DMx bronze).
- 8 Nations U15 à Arnhem, l'Equipe de France se classe 6ième en l'absence, pour blessure, du leader de l'équipe. La génération de jeunes filles est à mettre en avant notamment le ¼ de finale de Delphine LANSAC dans le tournoi individuel
- Mondial scolaire en Bulgarie : l'équipe masculine se classe 3ième (victoire 5/0 face à l'Espagne en match de classement) et l'équipe féminine 4ième (défaite 2/3 face à la Turquie).
- Hongyan PI a subi une 3ième et dernière intervention chirurgicale. Son retour à la compétition internationale est programmé début juillet.
- Thomas ROUXEL et Marion LUTTMANN (1er et 8ème) sont admis, par mesure dérogatoire réservée aux SHN, à l'entrée à l'école de kiné de St Maurice.

**Cahier 1, vie fédérale**
1~ Les infos du Président
1~ Les infos du DTN
2 ~ La réforme du circuit jeunes
3 ~ Le Plan d'Animation Territorial
4 ~ Le rôle du délégué fédéral
5 ~ Le Badminton à l'international
6 ~ Les palmarès

**Cahier 2, infos dirigeants**
1~ Actualités CNOSF
2~ Des outils pour vous accompagner
3~ Les brèves

**Cahier 3, décisions**
1~ Secteur Compétitions / Secteur Administratif
2~ Secteur Gestion / Secteur Jeunes
3~ Décisions individuelles

# Vie Fédérale

## En Bref

**Le site des Yonex Championnats du Monde BWF 2010 change**
Le site des mondiaux enfile son costume d'été jusqu'aux Yonex Championnats du Monde BWF 2010. Plus complet, plus interactif, plus animé, le site vous propose news, photos, vidéos, jeux concours, etc. Rendez-vous à l'adresse habituelle www.yonexbadminton2010.com

**Les Yonex IFB, c'est parti !**
Si vous n'avez pas de billet pour août, cession de rattrapage en novembre. Les Yonex IFB se dérouleront du 02 au 07 novembre toujours au Stade Pierre de Coubertin et les plus grands champions sont attendus ! La billetterie est ouverte depuis le 23 juin. Des packs ou des places à l'unité sont d'ores et déjà disponibles. Connectez-vous sans plus tarder sur le site officiel de la compétition www.yonexifb.com

## Réforme du circuit jeunes

A la rentrée, le circuit jeune fait peau neuve. Nouvelles compétitions, nouveau système de qualification pour le Championnat de France Jeunes. On vous dit tout pour que vos joueurs ne soient pas perdus à l'heure de la reprise.

**Etat des lieux de ce qui change**

Les désormais « ex » Trophées Elite Jeune (TEJ) et phases qualificatives des Championnats de France Jeunes sont supprimés au profit des Trophées National Jeune (TNJ).

Cette réforme va apporter à nos jeunes licenciés un cursus cohérent, évolutif et harmonieux sur l'ensemble des compétitions Jeunes.

**Création du Trophée National Jeune (TNJ)**

- Ces TNJ concernent uniquement les catégories benjamins à cadets
- Prise en compte du Classement Permanent par Point (CPPP)
- Système montée / descente
- Pour les Juniors, le seul CPPP suffit pour rejoindre les Championnats de France Jeunes.

Les TIJ et les TNJ auront lieu le même week-end

Rendez-vous sur le site www.ffba.org pour suivre l'avancée de cette réforme.

**Exemples concrets**

Marine, Minimes
Marine, qui n'est pas encore internationale, souhaite tenter l'aventure du Championnat de France Jeunes. Pour cela, elle s'inscrit donc à la première étape du TIJ. Elle se classe 2ème de cette compétition interrégionale. Si elle gagne l'un des TNJ, elle se qualifie directement aux Championnats de France Jeunes.

Si Marine n'accède pas au TNJ, elle participera aux trois étapes du TIJ. Elle aura encore une chance de participer aux Championnats de France Jeunes via le CPPP grâce à la nouvelle mesure. A savoir, les minimes peuvent en senior sous réserve de disposer d'un classement exceptionnel.

# Le Badminton passe à l'heure d'été

Dans le cadre des Yonex Championnats du Monde 2010, la Fédération a impulsé la mise en place d'un Plan d'Animation Territorial, afin de promouvoir le Badminton sur le territoire français. Rendez-vous tout l'été en terre francilienne. Témoignages.

**Explications du PAT par Richard Remaud, chargé de mission à la fédération**

Pour mobiliser la famille du Badminton et profiter de l'effet Championnats du Monde et pour inventer de nouvelles façons de promouvoir notre discipline, la FFBA a créé le PAT.

Le PAT proposait un calendrier national dans lequel s'inscrire mais laissait aussi une grande autonomie aux clubs, comités et ligues pour inventer leurs propres animations et surtout visait à partager les bonnes pratiques.

Les grandes dates identifiées au niveau national ont permis à plusieurs centaines de clubs de s'investir dans une action collective :

- 4-5 décembre, la FFBA partenaire du Téléthon (record porté à 3713 échanges !)
- 11 au 17 janvier, les premières journées portes ouvertes
- du 22 au 28 mars, les secondes journées portes ouvertes
- du 17 au 23 mai, les Nuits du Bad

Certaines structures ont également organisé leurs propres manifestations, souvent innovantes comme par exemple, le comité du Loiret et son BadInTown Tour.

Enfin, tout au long de la saison, avec 250 kakémonos et près de 10 000 affiches diffusés sur tout le territoire, ce sont plusieurs milliers de compétitions, du TDJ au tournoi national, qui ont à un moment ou un autre pu mettre en avant ce fantastique événement que la France se prépare à accueillir pour la première fois.

**Le PAT en Ile de France vu par Olivier Place, Président de la Ligue Ile de France**

« La ligue Île-de-France a souhaité développer des animations sur les bases de loisirs, ou les parcs départementaux dans les départements ne disposant pas de base de loisirs, en y associant les comités départementaux et les clubs locaux. L'objectif est de faire découvrir le Badminton à une population qui fréquente habituellement les bases de loisirs en période estivale. Il s'agit d'animations encadrées, 7 heures par jour du 2 au 22 août (veille des Championnats du Monde). Des minis-terrains de badminton seront installés, permettant l'accueil d'au moins 300 personnes chaque jour et dans chaque base, soit un potentiel de 30 000 à 40 000 personnes sur l'ensemble de l'opération. Des souvenirs et une plaquette, avec les coordonnées des clubs du département concernés, seront distribués aux participants. »

**Le PAT dans la capitale vu par Jean-Marc Serfaty, Président du Codep 75**

« Le PAT parisien s'est inscrit dans un projet à deux temps. Le premier visant la sensibilisation des parisiens à la pratique en intervenant au plus près des parisiens par la mise en place d'animations ponctuelles sur les parvis des Hôtels de Ville et dans les jardins parisiens (Jeu de Paume au Luxembourg); le second visant la pratique sportive à long terme pour les jeunes parisiens. Pour cela nous avons pris l'option d'ouvrir gratuitement une formation dédiée aux animateurs sportifs de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Ainsi ils pourront réinvestir au sein des Ecoles Municipales des Sports la pratique du Badminton.
Bien d'autres actions viendront compléter ce Plan dont l'été sera consacré à l'animation des deux espaces réservés sur Paris Plage (Hôtel de Ville et La Villette).

## Gros Plan sur le rôle du délégué fédéral

Afin de crée des vocations, présentation et explication du rôle de délégué fédéral.

Qu'est-ce qu'un Délégué Fédéral ?

- C'est un homme ou une femme qui doit :
  - Connaître le fonctionnement de la Fédération Française de Badminton et les décisions prises en Comité Directeur,
  - Connaître parfaitement les règlements sportifs et d'arbitrage,
  - Connaître les règlements et la procédure des contrôles antidopage.

Le Délégué Fédéral représente la fédération et de ce fait doit :

- Avoir une tenue exemplaire pendant et en dehors de la compétition,
- Etre à l'écoute des organisateurs de compétitions avant, pendant et après les compétitions
- Apporter soutien et aide pour une bonne organisation,
- Etre en parfaite harmonie avec le Juge arbitre et les arbitres.

**Missions du Délégué Fédéral :**
Avant la compétition
30 à 35 jours avant :
Prendre contact avec les organisateurs et faire un large tour d'horizon notamment sur les difficultés rencontrées et les solutions à apporter.

15 à 8 jours avant :
Préparer la réception des tapis, volants, poteaux, chaises d'arbitres, banderoles, médailles, dotation de tee-shirts et de sweats. Vérifier le local (ou les) antidopage et voir éventuellement les modifications à apporter.

Pendant la compétition :
Etre à l'écoute des organisateurs et apporter des solutions au fur et à mesure.
Assister aux briefings du J.A pour les capitaines d'équipes, les accompagnateurs et les arbitres dans un souci d'information et d'organisation.
Assurer la gestion et le bon déroulement des contrôles anti-dopage (escorte …)

Après la compétition :
Suivre le démontage

Raymond HERMIER, le "bad boy" !

On peut dire qu'il est tombé dedans depuis … tout grand. Raymond HERMIER pense bad, vit bad depuis qu'il s'est lancé dans l'aventure en 1964 avec la création du Patronage Laïque Etoupière Dauphine. Les années ont passé mais Raymond reste le même. Connu et apprécié de tous, le normand né au Maroc a reçu un vibrant hommage lors du Vétéran pour sa « der » en tant que délégué fédéral. Quatre cents badistes debout l'applaudissant à tout rompre. L'heure de la retraite a sonné ! La carrière de Raymond est bien remplie. Marié à Huguette et père de famille, Raymond collectionne les mérites comme d'autres collectionnent les médailles. Que ce soit à la Jeunesse et Sports, à la FFBA ou encore à l'International, il est reconnu de tous.

Pionnier avec les regrettés LEFEVRE et GUILLET, il a fait la pluie et le beau temps à la FBBA comme dans son métier. Ce retraité de la météorologie nationale continuera de s'investir dans son club mais aussi à la fédération avec son titre de membre d'honneur du Comité Directeur. Il arrête notamment son rôle de délégué fédéral, garant du bon déroulement des compétitions fédérales. Lui qui a exercé pendant 10 ans cette fonction a vadrouillé aux quatre coins de l'hexagone pour assurer aux joueurs et aux spectateurs un spectacle de qualité.

Les Yonex Championnats du Monde à Paris présagent un grand ciel bleu sur le badminton Français. Alors Merci Raymond et à très bientôt autour des courts.

## Le Badminton à l'international

Lors du dernier Comité Directeur, Etienne THOBOIS membre de la BWF en charge des Relations Internationales de la Fédération a présenté un rapport détaillé des projets et actions de la BWF. L'ancien international a levé le voile sur les décisions prises à Kuala Lumpur (siège de la BWF).

- Le COMEBA

Le Badminton est officiellement un sport de base des Jeux Méditerranéens. Les prochains Jeux Med sont programmés en 2013 en Grèce. Le premier « Méditerranéen Open Championships » organisés au Liban a vu s'affronter les représentants de la Syrie, de Chypre, de l'Italie et du Maroc et du pays hôte. Les Syriens ont été les grands vainqueurs de cette première édition avec 4 des 5 titres mis en jeu remportés. La compétition sera donc reconduite, vraisemblablement au Maroc dès septembre 2010. La France pourrait faire son entrée dans la compétition en tant que « pays fort ».

- Les Jeux Olympiques

C'est désormais officiel, la Wembley Arena sera la salle réservée au Badminton pour les JO 2012 de Londres. Les Championnats du Monde 2011 à Londres serviront de test grandeur nature.

- Derrière le rideau des Yonex Championnats du Monde

Paris sera véritablement la capitale du Badminton en aout 2010. En marge des mondiaux, se tiendra l'Assemblée Générale de Badminton Europe mais aussi l'Assemblée Générale de l'Association des joueurs ainsi qu'une coaches conférences qui aura lieu le jeudi 26, le vendredi 27 et le samedi 28 août de 8h30 à midi. La thématique sera ''le badminton chez les moins de dix ans : différents modèles''. Cette conférence internationale résonnera comme un écho au lancement officiel du Dispositif Jeunes et donnera l'occasion aux entraîneurs français et étrangers de recevoir divers éclairages. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site de la Fédération.

## En Bref … suite

**Le livret du licencié 2010/2011 est arrivé**

Créé pour vous faciliter la vie dans les renouvellements de licence, le livret du licencié contient toutes les informations nécessaires pour les licenciés. On y retrouve l'actualité du badminton, des liens utiles et toutes les conditions d'assurance en matière de responsabilité civile et de dommages corporels.

**Silence, on tourne !**

Un tournage pour l'émission Tout le Sport a été réalisé à l'INSEP en compagnie de notre championne Hongyan PI et de l'escrimeuse double Championne Olympique Laura FLESSEL. Hongyan a troqué la raquette le temps d'une séance pour l'épée sous les conseils avisés de la « guêpe ». Ensuite, au tour de Laura d'enfiler la "jupette" pour s'essayer au badminton. Les deux jeunes femmes ont un objectif commun. La préparation de l'un des rendez-vous les plus importants de leur carrière : un Championnat du Monde en France à Paris. Hongyan sera sur les courts de Coubertin du 23 au 29 aout 2010. Quant à Laura, elle sera en piste au Grand Palais du 04 au 13 novembre. La diffusion du reportage est prévue début août.

# Championnat de France Jeunes – Brest – 14/15/16 mai 2010

## Benjamins

Simple Dames
Verlaine FAULMANN (Midi-Pyrénées)
Emilie BEAUJEAN (Alsace)
Katia NORMAND (Alsace)
Mylène FOISSAC (Midi-Pyrénées)

Simple Hommes
Vincent MEDINA (Ile de France)
Yannick DIJOUX (Réunion)
Jimmy NOBLECOURT (Ile de France)
Grégor DUNIKOWSKI (Ile de France)

Double Dames
Alice ARNOU (Pays de la Loire) / Verlaine FAULMANN (Midi-Pyrénées)
Lole COURTOIS (Ile de France) / Delphine DELRUE (Ile de France)
Joanna CHAUBE (Rhone-Alpes) / Emilie BEAUJEAN (Alsace)
Katia NORMAND (Alsace) / Lea SPIZZO (Alsace)

Double Hommes
Nathan GAULTHIER (Limousin) / Lucas BEZOU (Centre)
Léo CREPIN (Picardie) / Jean CREPIN (Picardie)
Maxim ZIEGLER (Alsace) / Marc LAPORTE (Ile de France)
Maixent IBANEZ (Languedoc-Roussillon) / Nathan LAEMMEL (Alsace)

Double Mixte
Vincent MEDINA (Ile de France) / Verlaine FAULMANN (Midi-Pyrénées)
Grégor DUNIKOWSKI (Ile de France) / Alice ARNOU (Pays de la Loire)
Nathan LAEMMEL (Alsace) / Emilie BEAUJEAN (Alsace)
Marc LAPORTE (Ile de France) / Delphine DELRUE (Ile de France)

# Minimes

Simple Dames
Delphine LANSAC (Rhone-Alpes)
Juliette WATTEBLED (Bretagne)
Héloïse LE MOULEC (Ile de France)
Marie BATOMENE (Nord Pas de Calais)

Simple Hommes
Vanmael HERIAU (Ile de France)
Xavier JUNIET (Ile de France)
Loris DUFAY (Pays de Loire)
Thomas VALLEZ (Midi Pyrenees)

Double Dames
Delphine LANSAC (Rhône-Alpes) / Stacey GUERIN (Rhône-Alpes)
Juliette WATTEBLED (Bretagne) / Marie BATOMENE (Nord Pas de Calais)
Héloïse LE MOULEC (Ile de France) / Anne TRAN (Ile de France)
Marion HURTEAU (Aquitaine) / Laura CHOUTEAU (Midi Pyrenees)

Double Hommes
Vanmael HERIAU (Ile de France) / Colin DEBARD (Rhône-Alpes)
Thomas VALLEZ (Midi Pyrenees) / Shinsai DESLAURIERS (Ile de France)
Loïc MITTELHEISSER (Alsace) / Matéo MARTINEZ (Alsace)
Quentin FERMOND (Rhône-Alpes) / Loïc CAILLABOUX (Rhône-Alpes)

Double Mixte
Loïc MITTELHEISSER (Alsace) / Phuc Loi TRINH (Alsace)
Colin DEBARD (Rhône-Alpes) / Delphine LANSAC (Rhône-Alpes)
Vanmael HERIAU (Ile de France) / Héloïse LE MOULEC (Ile de France)
Loïc CAILLABOUX (Rhône-Alpes) / Stacey GUERIN (Rhône-Alpes)

# Cadets

Simple Dames
Léa PALERMO (Rhone-Alpes)
Laura TYBERGHEIN (Nord Pas de Calais)
Lorraine BAUMANN (Lorraine)
Fanny ARNOU (Pays de la Loire)

Simple Hommes
Lucas CORVEE (Basse Normandie)
Julien MAIO (Alsace)
Gaëtan MITTELHEISSER (Alsace)
William GOUDALLIER (Midi Pyrénées)

Double Dames
Laura TYBERGHEIN (Nord Pas de Calais) / Léa PALERMO (Rhone-Alpes)
Manon KRIEGER (Ile de France) / Mathilde LIGNEAU (Centre)
Lorraine BAUMANN (Lorraine) / Clémence CHAUBET (Midi Pyrénées)
Fanny ARNOU (Pays de la Loire) / Cindy GUERIN (Rhône-Alpes)

Double Hommes
Joris GROSJEAN (Rhone-Alpes) / Lucas CORVEE (Basse Normandie)
Gaëtan MITTELHEISSER (Alsace) / William GOUDALLIER (Midi Pyrénées)
Nicolas ROBIN (Rhone-Alpes) / Yan ZHANG (Rhône-Alpes)
Julien MAIO (Alsace) / Antoine LODIOT (Centre)

Double Mixte
Joris GROSJEAN (Rhone-Alpes) / Léa PALERMO (Rhone-Alpes)
Julien MAIO (Alsace) / Laura TYBERGHEIN (Nord Pas de Calais)
Lucas CORVEE (Basse Normandie) / Lorraine BAUMANN (Lorraine)
Gaëtan MITTELHEISSER (Alsace) / Cindy GUERIN (Rhône-Alpes)

# Juniors

Simple Dames
Audrey CHAILLOU (Ile de France)
Marie MAUNOURY (Ile de France)
Sophie NEVEU (Bretagne)
Lauren MEHEUST (Ile de France)

Simple Hommes
Thomas ROUXEL (Bretagne)
Lucas CLAERBOUT (Aquitaine)
Florian GAUTHIER (Rhône-Alpes)
Antoine BEBIN (Haute Normandie)

Double Dames
Charlie SEHIER (Provence Alpes Cote d'Azur) / Cyrielle GROSJEAN (Centre)
Angélique GUILLOUX (Basse Normandie) / Chloé MARTIN (Pays de la Loire)
Estelle EUGENE (Poitou Charentes) / Lauren MEHEUST (Ile de France)
Audrey FONTAINE (Bretagne) / Audrey CHAILLOU (Ile de France)

Double Hommes
Antoine BEBIN (Haute Normandie) / Romain EUDELINE (Haute Normandie)
John LEANDRI (Rhône-Alpes) / Yohan VIGNA (Aquitaine)
Florian GAUTHIER (Rhône-Alpes) / Thomas ROUXEL (Bretagne)
Lucas CLAERBOUT (Aquitaine) / Marin BAUMANN (Lorraine)

Double Mixte
Lucas CLAERBOUT (Aquitaine) / Charlie SEHIER (Provence Alpes Cote d'Azur)
Marin BAUMANN (Lorraine) / Audrey FONTAINE (Bretagne)
Antoine BEBIN (Haute Normandie) / Andréa VANDERSTUKKEN (Ile de France)
Quentin BEAUPERIN (Centre) / Charlotte PROCHASSON (Centre)

# Spéciale Interclubs

## Phase Finale du Championnat N1 A : Issy-les Moulineaux sur le toit de France

Spectacle sur et en dehors du terrain. Le Ligue d'Alsace et son Président Thierry STEMPHEL avaient mis les petits plats dans les grands pour ce double événement : 30 ans de la ligue et obtention du titre de Champion de France. La campagne autour de la Bad Attitude a parfaitement fonctionné. Du coté du terrain, c'est Issy qui s'impose devant l'Union Saint Bruno et par la même occasion conserve son titre de Champion de France par équipes.

Classement
1 – Issy-les-Moulineaux
2 – Union Saint Bruno
3 – Lagardère Paris Raçing
4 – ASPTT Strasbourg

Fort de son titre de Champion de France, Issy a défendu les couleurs françaises lors du Championnat d'Europe des clubs. Après une phase de poule maitrisée de bout en bout, le club francilien s'incline en demi-finale face aux Russes de Favorit-Ramenskoe. Issy repart avec une médaille de bronze. Une de plus à son palmarès !

## Les poules de la saison prochaine

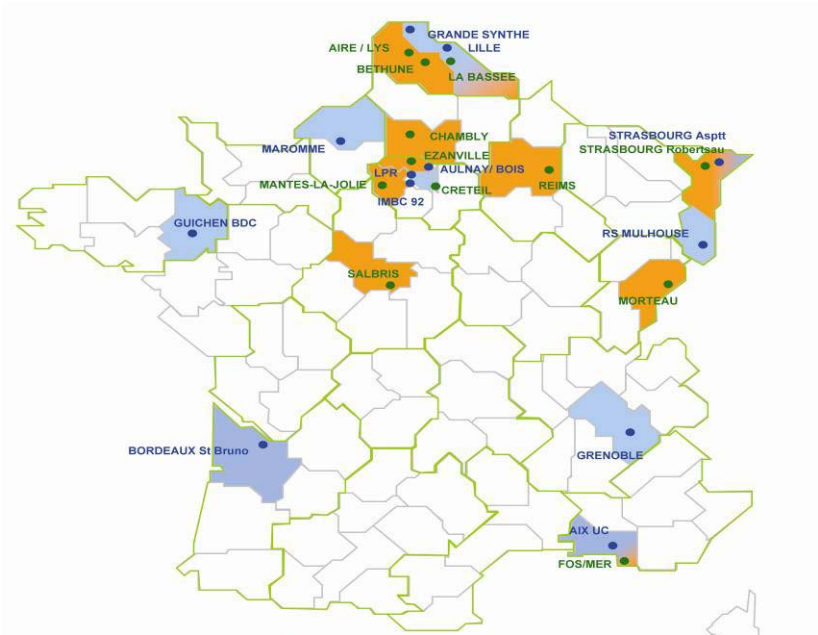


**NATIONALE 1A**

| Poule 1 | Poule 2 |
|---|---|
| ISSY LES MOULINEAUX | BORDEAUX USB |
| STRASBOURG ASPTT | PARIS LPR |
| AIX EN PROVENCE | MULHOUSE RSM |
| GRANDE SYNTHE | GUICHEN BDC |
| GRENOBLE | LILLE |
| AULNAY/BOIS | MAROMME |

**NATIONALE 1B**

| Poule 1 | Poule 2 |
|---|---|
| CRETEIL | FOS SUR MER |
| BETHUNE | EZANVILLE-ECOUEN |
| MORTEAU | LA BASSEE |
| REIMS ABC | AIRE SUR LA LYS |
| STRASBOURG ASLR | SALBRIS |
| CHAMBLY | MANTES LA JOLIE |

# Le Vétéran, couronné de succès

Dans une ambiance toujours aussi festive, 300 joueurs s'étaient donnés rendez-vous à Narbonne fin mai.

Le Palmarès
Catégorie V1 (35 à 39 ans)
SH : Fabrice BERNABE (Union Sport. Ezanville-Ecouen)
SD : Nathalie MARTIN (Saint Chamond Badminton Club)
DH : Konstantin TATRANOV (Badminton Val De Morteau) – Laurent SIMON (Volant Bisontin)
DD : Stéphanie VIOUSAC (Badminton Club de Valence) – Ruchi ANAND MONROCQ (Badminton Club de Valence)
DM : Thomas POPOV (Badminton C. Fos-Ouest Provence) – Ruchi ANAND MONROCQ (Badminton Club de Valence)

Catégorie V2 (40 à 44 ans)
SH : Franck MACALOU (Union Sportive Gravelinoise)
SD : Karline GESREL (Club Badminton Aulnay Sous Bois)
DH : Bertrand MEGIE (Badminton Club Divais) - Thierry WEISE (Sénart Badminton)
DD : Line POTIN (Nice Université Club de Badminton) - Corinne CORVEE (Club Alençonnais Badminton)
DM : Christophe JEANJEAN (Lagardère Paris Racing) – Corinne CORVEE (Club Alençonnais Badminton)

Catégorie V3 (45 à 49 ans)
SH : Jean-Jacques BONTEMPS (Lagardère Paris Racing)
SD : Régine GLONDU (Badminton Club Quevertois)
DH : Andrew SLIDEL (Cercle d'Education Sportive de Tours) – Bengt MELLQUIST (Cercle d'Education Sportive de Tours)
DD : Christine NOWAKOWSKI (Perpignan Roussillon Badminton) - Cécilia BRUN (Morsang Sur Orge Badminton)
DM : Patrick PERRAULT (Lagardère Paris Racing) - Cécilia BRUN (Morsang Sur Orge Badminton)

Catégorie V4 (50 à 54 ans)
SH : Michel PIOLOT (Plestin Badminton
SD : Laurence HUSER (Badminton Club Aubagnais)
DH : Jacques DI STASI (Ass. Spo. Hewlett-Packard) - Pascal DEVIGNE (Association Sportive de Marcy et Charbonnières)
DD : Michèle BONTEMPS (Levallois Sporting Club) - Viviane BONNAY (Union Sportive Change Badminton)
DM : Thierry BRUNEL (Ass Sport Evry) - Martine CORNIER (Ass Sport Evry)

Catégorie V5 (55 ans et +)
SH – Pierre PREMAT (Thonon Badminton Club)
SD – Poule unique : 1. BONTEMPS Michèle (4 victoires) ; 2. BONNAY Viviane (3 victoires)
DH – Jorgen SCHMIDT (Grande Synthe Badminton) – Pierre PREMAT (Thonon Badminton Club)
DM – Jean-Louis GILBERT (Badminton Cote de Nacre) - Viviane BONNAY (Union Sportive Change Badminton)

## Championnat de France des Comités Départementaux : Le Val d'Oise au top

Pour la première fois depuis la création de cette compétition, un département francilien accueillera en 2011 les « Interco ». A Arnas (69), le Comité Départemental du 95 s'impose devant le Comité Départemental organisateur.

Récapitulatif du classement final :
1. Comité Départemental 95 (Val d'Oise)
2. Comité Départemental 69 (Rhone)
3. Comité Départemental (Bas Rhin) et Comité Départemental 68 (Haut Rhin)
5. Comité Départemental 31 (Haute Garonne)
6. Comité Départemental 33 (Gironde)
7. Comité Départemental (Ile et Vilaine)
8. Comité Départemental 49 (Maine et Loire)
9. Comité Départemental 38 (Isère)
10. Comité Départemental (Haute Vienne)
11. Comité Départemental 76 (Seine Maritime)
12. Comité Départemental 63 (Puy de Dôme)

## France Corpo 2010 : Thales Champion

Le Championnat de France corpo 2010 s'est déroulé le 05/06 juin à Cornebarrieu (31). L'édition 2010 était organisée par Airbus SAS et la Ligue Midi Pyrénées de Badminton. Entre les nombreux échanges de volants, les participants ont pu visiter la chaine de montage de l'Airbus A360.

1. Thales
2. Informatique Banque Populaire Toulouse
3. Airbus France
4. US Metro
5. Astrium
6. BRGM
7. Dassault Aviation
8. EADS
9. Airbus SAS
10. Eurocopter
11. Latecoere
12. Dassault Systeme
13. Fédération Française de Badminton
14. Conseil Général de la Réunion (CG 974)
15. Peugeot Sport
16. Sécurité Sociale Rennes

# L'ACTUALITE ASSOCIATIVE, INSTITUTIONNELLE ET LEGISLATIVE

## Page spéciale actualités du CNOSF

### Assemblée Générale 2010 du CNOSF

L'AG 2010 du CNOSF s'est tenue le 19 mai. Elle a permis de revenir sur les actions menées par le président Masseglia et son équipe, de tracer les grandes perspectives pour l'Olympiade en cours et de se pencher sur la prochaine réforme des collectivités territoriales.

En savoir plus :

http://www.franceolympique.com/art/1145-

### Le plan d'orientation stratégique du CNOSF 2010-2013

Afin de « faire du sport un élément central d'un projet de société, un moteur de l'économie, un vecteur de notoriété et de rassemblement », Denis Masseglia a dévoilé le plan d'orientation stratégique du CNOSF 2010-2013. Les six points de ce document seront « au cœur du bilan d'avancement qui pourra être effectué chaque année » a-t-il expliqué, rajoutant : « c'est important qu'il y ait un projet clairement défini qui puisse être partagé et à travers lequel chacun sente qu'il a un rôle à jouer et une action à remplir. »

En savoir plus :

http://www.acteursdusport.fr/PAR_TPL_IDENTIFIANT/50443/TPL_CODE/TPL_ACTURES_FICHE/PAG_TITLE/le+plan+d'orientation+strat%E9gique+du+CNOSF+2010-2013.+/562-actualite.htm

### Rencontre Thématique Emploi/Formation du CNOSF

Les différents rendez-vous organisés par le CNOSF (Journées sur la professionnalisation, Groupe Urgence Formation, etc.) ont permis de mettre en évidence que l'emploi et la formation constituaient des outils structurants pour le développement des projets de ses associations sportives.
Néanmoins, si ces outils peuvent contribuer à une meilleure professionnalisation et structuration du secteur associatif sportif, il est indispensable de pouvoir accompagner ces démarches.
C'est sur la base de ce constat que le pôle Emploi-Formation-Qualification du CNOSF, au travers du Centre National d'Appui et de Ressources (CNAR Sport) et de l'Institut de Formation du Mouvement Sportif (IFoMoS), a souhaité aborder cette question autour d'une rencontre thématique « Emploi-Formation » organisée le :

Mardi 22 juin 2010 de 9h30 à 17h00
A la Maison du sport français – CNOSF

Structurée en deux séquences, cette rencontre a abordé successivement :

- Matinée : la professionnalisation au service du développement des associations sportives
- Après-midi : la formation comme outil de développement des compétences

*M. Beaufils, élu responsable du secteur développement, M. Chatellier, élu responsable de l'Institut National de Formation du Badminton (INFB), ainsi que les salariés Catherine Arribe et Jonathan Ragonez, ont assisté à cette rencontre thématique.*

Contact : Solène Briel - CNOSF/CNAR Sport - 01.40.78.28.92.

### Convention entre le CNOSF et l'Éducation Nationale

Mardi 25 mai 2010, à la Maison du sport français, le CNOSF a signé une convention-cadre avec le ministère de l'Éducation Nationale, établissant les principes généraux qui structureront la collaboration entre le monde scolaire et le mouvement sportif. En parallèle à cette signature, les fédérations françaises d'athlétisme, de basket-ball, de tennis et de gymnastique ont également conclu des conventions de partenariat avec le ministère. La convention-cadre signée par le CNOSF a pour objectif de favoriser l'accès à la pratique du sport, tant à l'école qu'au sein des associations sportives, que ce soit à des fins de loisirs ou de compétition. Autre objectif : promouvoir les valeurs éducatives et sociales véhiculées par le sport et l'Olympisme. Il s'agit enfin de créer un cadre favorisant l'acquisition d'une culture générale en s'appuyant sur les activités physiques et sportives.

En savoir plus :
http://www.franceolympique.com/art/1156-convention_entre_le_cnosf_et_leducation_nationale.html

Source : Newsletter France Olympique du 28 mai 2010

## Signature d'un accord entre le CNOSF et le MEDEF

Le CNOSF et le MEDEF, représentés par leurs présidents respectifs, Denis Masseglia et Laurence Parisot, ont signé le 28 mai à Annecy un protocole d'accord jetant les bases d'une collaboration entre le premier mouvement associatif de France et le monde économique. À travers ce document, le CNOSF et le MEDEF reconnaissent le rôle sociétal du sport d'une part, et sa contribution à la croissance économique et au rayonnement international de la France d'autre part. Ils souhaitent par conséquent favoriser le développement de la pratique d'activités physiques et sportives sur tout le territoire et pour tous les niveaux de pratique.

En savoir plus :

http://www.franceolympique.com/art/1168-signature_dun_accord_entre_le_cnosf_et_le_medef.html

# Des outils pour vous accompagner…

## Anticiper la dégressivité des aides à l'emploi : une nécessité pour les associations

L'embauche de salariés a des **incidences financières fortes** en termes de budget d'exploitation.

Ce poids peut être amoindri si l'association recourt à des emplois aidés (emploi tremplin, contrat unique d'insertion, etc.). Néanmoins, ces aides ne couvrent que partiellement les besoins, sont contraignantes en termes de publics visés et sont limitées dans le temps. Se posent alors les questions du cofinancement, du profil de poste et de la **pérennisation de ces emplois**, auxquelles doivent répondre les associations avant de s'engager.

Le CNAR Financement porté par France Active a rédigé un article dans Juris Associations (n°418 du 1er mai 2010) sur les conseils à suivre lorsque les dirigeants associatifs souhaitent avoir recours à des emplois aidés.

Pour télécharger l'article de Juris Associations :

http://solfia.org/spip.php?article450

## Guide pratique pour la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs

Le but du guide est d'optimiser l'implantation territoriale des équipements sportifs pour la satisfaction de l'ensemble de la population et des pratiquants, l'utilisation des moyens publics, le plein emploi des équipements et l'impératif de solidarité entre les territoires.

Pour télécharger le document élaboré par le Secrétariat d'État aux Sports :

http://docmjsva.jeunesse-sports.gouv.fr/RES_2010.pdf

## Un nouvel outil pour tenir sa comptabilité sous Excel

France Active, dans le cadre de sa mission de CNAR Financement, a élaboré un outil pour tenir sa comptabilité sous Excel.

Pour pouvoir utiliser convenablement cet outil, des **connaissances en comptabilité** sont requises (comprendre la notion de partie double, savoir tenir un journal…), ainsi que le **maniement du logiciel Excel** dans ses fonctions de base (savoir copier une feuille Excel, etc.).

Si Excel n'a pas les mêmes fonctions et n'offre pas toutes les possibilités d'un logiciel de comptabilité, l'outil a l'avantage d'être adapté à la **gestion d'une petite association**. Il permet notamment :

- la tenue du journal,
- l'automatisation des documents comptables (grand livre et balance) avec la tenue du journal,
- l'automatisation des documents financiers : bilan et compte de résultats

Pour télécharger l'outil et son mode d'emploi :

http://www.solfia.org/spip.php?article452ultat

# Les Brèves…

## Mission Olympique française à Londres - mai 2010

Emmenée par Bernard Amsalem, président de la FF Athlétisme et chef de mission pour les Jeux Olympiques 2012, entouré de Jean-Luc Rougé, vice-président du CNOSF chargé du haut niveau, et Claude Fauquet, directeur général adjoint de l'INSEP chargé des politiques sportives, une délégation de 41 personnes (essentiellement Directeurs Techniques Nationaux) représentant 22 fédérations nationales sportives s'est rendue à Londres du 16 au 19 mai, pour une visite organisée par la délégation Sport et haut niveau du CNOSF.

En savoir plus :
http://www.franceolympique.com/art/1157-mission_olympique_francaise_a_londres_-_mai_2010.html

# Sachez le : les prochains grands rendez-vous en France !!!

## Rendez-vous « Sentez-vous sport, santé vous bien »

Le CNOSF et le ministère de la santé et des sports ont conjointement décidé de faire **du 25 et 26 septembre, le week-end du Sport et de la Santé partout en France**.
L'objectif est de sensibiliser le grand public aux bienfaits du sport pour la santé et de promouvoir les valeurs du sport.
Le coup d'envoi national de ce week-end sera lancé par le CNOSF le vendredi 24 septembre, en présence des fédérations sportives.
La Fédération de Badminton tiendra un stand au sein d'un village sportif (le jardin des Tuilerie est envisagé) afin d'organiser des animations, initiations, démonstrations et jeux-concours.
Cette journée sera aussi l'occasion de faire la promotion des Yonex Internationaux de France de Badminton qui auront lieu à Coubertin du 2 au 7 novembre.
Tous les clubs, comités, ligues qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche doivent se faire recenser auprès de leur CDOS et CROS pour officialiser leur participation à cet événement. A ce titre, ils pourront bénéficier d'un accompagnement méthodologique : obtention de crédits CNDS, supports de communication, aide pratique…
Nul doute que ce week-end connaîtra un vif succès auprès du réseau fédéral où nous espérons une forte mobilisation.
Pour tout renseignement complémentaire, la Fédération Française de Badminton se tient à votre disposition.

Contacts :
catherine.arribe@ffba.org
jonathan.ragonez@ffba.org

## Succès internationaux pour le mouvement sportif français

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), fermement engagé dans le développement des relations internationales, se félicite des récents succès obtenus par le mouvement sportif dans ce domaine, tant dans l'accueil de grands événements sportifs que dans l'élection de Français à la tête d'institutions sportives internationales : l'Euro 2016 de football, le Mondial de tennis de table 2013, trois championnats du monde universitaires en 2012, et la prochaine accession d'Yvan Mainini à la tête de la Fédération Internationale de Basket-Ball.

En savoir plus :

http://www.franceolympique.com/article.phtml?id=1164

L'Officiel du Badminton

Journal officiel de la fédération française de badminton

*Abréviations utilisées*

| | |
|---|---|
| AG | Assemblée générale fédérale |
| BF | Bureau fédéral |
| CD | Comité directeur fédéral |
| CPL | Conseil des présidents de ligue |
| DTN | Directeur (ou Direction) technique national(e) |
| EFB | École française de Badminton |
| ETR | Équipe technique régionale |
| GdB | Guide du Badminton |
| RGC | Règlement général des compétitions |
| TIJ | Trophées interrégionaux jeunes |
| TNJ | Trophées Nationaux Jeunes |
| CFA | Commission fédérale d'appel |
| CNI | Commission Nationale Interclubs |

**Les décisions réglementaires**

## SECTEUR COMPÉTITIONS

### Attribution d'organisation de compétitions fédérales

**Championnat de France Jeunes 2011**
CD 11–12 juin 2010
Organisation du Championnat de France Jeunes 2011 attribuée au comité départemental Drôme - Ardèche.

### Calendrier sportif 2010 - 2011

Le calendrier 2010 – 2011 est consultable sur le site internet de la Fédération :

http://www.ffba.org/federation/DOC_PDF/ADMcal_1006_CalendrierFederal_2010-2011_V4.pdf

### Réforme du circuit Jeunes

**Exposé des faits :**
Proposition de réforme du circuit jeunes.

**Décision :**
CD 11 – 12 juin 2010
Suppression des qualifications au Championnat de France. Mise en place des Trophées Nationaux Jeunes (TNJ), remplaçant les TEJ. Articulation entre TNJ et TIJ.

**Décision :**
BF 29 juillet 2010 ; mise en forme par la commission règlements.

Application du nouveau circuit jeunes au 1er septembre 2010.

***Textes publiés en annexes – 1, 2, 3 et 4***

### Surclassements minimes

La commission médicale propose d'autoriser les surclassements exceptionnels pour les minimes 1re année afin de permettre des tableaux par niveau de jeu.

**Décision :**
CD 11 – 12 juin 2010
Autorisation des surclassements minimes.

## SECTEUR ADMINISTRATIF

### Règlement des paris en ligne

**Exposé des faits :**
Proposition d'un cadre juridique pour accompagner l'ouverture des paris en ligne pour le Badminton sur le territoire français.

**Décision :**
CD 11 – 12 juin 2010
Adoption du règlement spécifique des paris en ligne

***Texte publié en annexe – 5***

### Convention d'accès à la base de données

**Exposé des faits :**
La Fédération accorde à certains tiers un droit d'accès à la base de données fédérale, au moyen d'une convention.

Quatre projets de convention sont proposés par la CIEL :

- Badiste.fr :
  - Objet de la convention :
    Faciliter les inscriptions aux tournois pour les clubs et consulter les données joueurs/clubs/tournois
- Badminton Netware :
  - Objet de la convention :
    Faciliter l'inscription aux tournois et obtenir les données sportives les plus à jour.
- Ligue d'Alsace :
  - Objet de la convention :
    Utiliser la base unique et commune et développer des outils propres à la ligue.
- Actiproj :
  - Objet de la convention :
    Proposer l'inscription à des tournois via une interface web et proposer des outils d'import/export dans un logiciel de gestion de Ronde Suisse.

**Décision :**
CD 11 - 12 juin 2010 :
Les quatre conventions présentées sont approuvées par le Comité Directeur

## SECTEUR GESTION

### Actualisation du tarif de remboursement

**Exposé des faits :**
Le montant remboursé, pour un véhicule automobile et par kilomètre, passera à 0.299 € à partir du 1er septembre 2010.

**Décision :**
BF 7 et 8 mai 2010

### Frais d'engagement aux compétitions

**Exposé des faits :**
Revalorisation des frais d'engagement aux compétitions fédérales individuelles :
- simple : 18 €
- doubles : 11 € par joueur

**Décision :**
BF 7 – 8 mai 2010
Nouveaux barèmes applicables pour la saison 2010-2011.

## SECTEUR JEUNES

### Jeunes officiels UNSS – Jeunes Arbitres

**Exposé des faits :**
Proposition du secteur Jeunes d'intégrer les jeunes officiels nationaux UNSS comme arbitres départementaux, s'ils sont licenciés FFBA.

**Décision :**
CD 11 - 12 juin 2010
La proposition est validée par le Comité Directeur.

### Règlement des rencontres départementales jeunes

**Exposé des faits :**
Mise en place de nouvelles formes de compétitions pour les poussins : rencontres départementales jeunes.

**Décision :**
CD 12-13 mars 2010 ; mise en forme par la commission règlements.

***Texte publié en annexe – 6***

### Règlement des plateaux Minibad

**Exposé des faits :**
Mise en place de nouvelles formes de compétitions pour les moins de 9 ans : plateaux Minibad.

**Décision :**
CD 12 -13 mars 2010 ; mise en forme par la commission règlements.

***Texte publié en annexe – 7***

## DÉCISIONS INDIVIDUELLES

### Recours auprès de la Commission Litiges de l'US Talence Badminton de la décision de la CNI sur la journée n° 468

**Exposé des faits :**
En application des règlements, la CNI a infligé une amende financière au club de Talence pour retard de saisie des résultats.

**Décision :**
Commission Litiges – 31 mai 2010
Considérant :

- l'article 6 de l'annexe 4 du règlement national interclubs ;
- le rapport du juge-arbitre ;
- les éléments de défense du club,

La Commission Litiges confirme la décision de la CNI concernant l'amende financière pour retard de saisie des résultats.

# L'Officiel du badminton

Journal officiel de la fédération française de badminton

L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07
Courriel : lob@ffba.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Paul-André Tramier
Directrice de la rédaction : Magali Godin
Comité de rédaction : Jean-François Aninat, Bruno Bert, Pierre-Emmanuel Panier
Ont collaboré à ce numéro : Catherine Arribe, Céline Berton, Ludivine Lattat.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton, www.ffba.org, et par abonnement sous formule numérique à la lettre d'informations de la Fédération :
http://www.ffba.org/home/newsletter.php3

*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.*

## Nos Partenaires

Journal officiel de la fédération française de badminton

**Partenaires des Equipes de France de Badminton :**

## Nos Fournisseurs

Journal officiel de la fédération française de badminton

L'Officiel du Badminton
Journal officiel de la fédération française de badminton

# Les Annexes

**Annexe 1 :** Règlement TIJ

**Annexe 2 :** Règlement TNJ

**Annexe 3 :** Règlement Championnat de France Jeunes

**Annexe 4 :** Annexe 1 au règlement Championnat de France Jeunes

**Annexe 5 :** Règlement relatif aux paris en ligne

**Annexe 6 :** Rencontres Départementales Jeunes (RDJ)

**Annexe 7 :** Plateaux Minibad

| | | | |
|---|---|---|---|
| ffba | GdB | **Trophée Interrégional Jeunes**<br>règlement | **Règlement**<br>adoption : BFF 29/07/2010<br>entrée en vigueur : 01/09/2010<br>validité : permanente<br>secteur : JEU<br>remplace : Chapitre 4.4-2009/1<br>nombre de pages : 4 |

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions*

# 1. PRINCIPES GENERAUX

## 1.1. Objet

Les « Trophées Interrégionaux Jeunes » (TIJ) constituent un circuit de compétitions pour les jeunes des catégories poussins à cadets, se situant entre les « Trophées Nationaux Jeunes (TNJ) » et les circuits jeunes organisés par chaque ligue.

Les ligues, réparties en zones géographiques, sont invitées à collaborer pour organiser des circuits de TIJ dans chacune de ces zones.

Chaque circuit TIJ comprend au moins quatre étapes par saison.

Une étape d'un circuit TIJ est un Tournoi, au sens de l'article 7.1.13 du règlement intérieur fédéral, bénéficiant du label TIJ attribué par la Fédération.

La gestion et le suivi de l'ensemble des circuits TIJ sont délégués à la commission nationale chargée des compétitions jeunes (CNJ).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement de l'ensemble des circuits TIJ. Il est complété par une instruction fixant des modalités pratiques spécifiques à la saison concernée.

## 1.2. Zones géographiques

Les zones géographiques limitant chacun des circuits TIJ sont définies ci-dessous.

| | |
|---|---|
| **Zone Nord** | Haute Normandie<br>Ile de France<br>Guadeloupe<br>Nord-Pas de Calais<br>Picardie |
| **Zone Est** | Alsace<br>Champagne-Ardenne<br>Franche Comté<br>Lorraine<br>Martinique |
| **Zone Ouest** | Basse Normandie<br>Bretagne<br>Nouvelle Calédonie<br>Pays de la Loire |
| **Zone Centre** | Auvergne<br>Bourgogne<br>Centre<br>Guyane<br>Limousin |
| **Zone Sud-Est** | Corse<br>Provence-Alpes-Côte d'Azur<br>Rhône-Alpes |
| **Zone Sud-Ouest** | Aquitaine<br>Languedoc-Roussillon<br>Midi-Pyrénées<br>Poitou-Charentes<br>La Réunion |

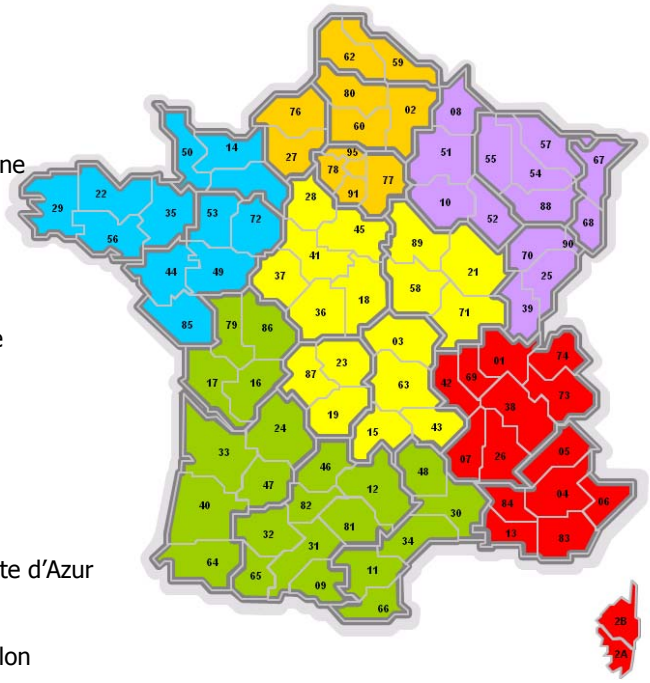

Les commissions régionales chargées des compétitions jeunes (CRJ) s'entendent, dans chaque zone, pour désigner un coordonnateur TIJ. Cette personne, désignée avant le 1er juin de la saison précédente, assure le lien entre les ligues de la zone et la CNJ. Elle est chargée de choisir les lieux de compétition des étapes.

### 1.3. Calendrier et candidature au label TIJ

Les dates des étapes TIJ figurent au calendrier sportif fédéral (disponible sur le site fédéral).

L'organisation d'une étape TIJ est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».

Le candidat à l'organisation doit :

- déposer sa candidature à l'organisation d'une étape auprès du coordonnateur de zone, qui valide la demande et en informe la CNJ ;
- demander l'autorisation de l'étape, dans le respect des règlements relatifs aux tournois.

La CNJ et la commission fédérale chargée des tournois coordonnent leurs actions et informent les licenciés du calendrier des TIJ.

## 2. REGLEMENTS

Les étapes TIJ se déroulent selon les règles fédérales relatives aux tournois et dans le respect du présent règlement. Un règlement particulier, approuvé par le juge-arbitre de l'étape, peut compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

## 3. CRITERES DE PARTICIPATION

### 3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

### 3.2. Catégories d'âge

Une étape TIJ est ouverte aux joueurs poussins, benjamins, minimes et cadets.
Sur une même étape, un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule et même catégorie d'âge.

### 3.3. Surclassement

Les poussins, benjamins, minimes sont autorisés à jouer dans l'une des catégories d'âge supérieures s'ils sont en possession du surclassement adéquat, valable à la date limite d'inscription, et sous réserve de l'article 3.4 ci-dessous.

### 3.4. Limites de participation

Peuvent s'inscrire à une étape TIJ :

- les poussins, sous réserve de l'avis du coordonnateur ETR de la ligue, qui fonde cet avis sur le Dispositif Avenir ;
- les benjamins classés ;
- les minimes et cadets classés au minimum D3 ;
- les joueurs licenciés outre-mer des différentes catégories d'âge, sous réserve de l'avis du coordonnateur ETR de la ligue, qui fonde cet avis sur le Dispositif Avenir.

L'inscription de joueurs dans une catégorie d'âge supérieure est soumise aux restrictions suivantes :

- poussins : avis favorable du coordonnateur ETR de la ligue, qui fonde cet avis sur le Dispositif Avenir ;
- benjamins, minimes : respect des critères minimaux de classement de la catégorie où ils veulent jouer.

Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement permanent par points (CPPP).

Les joueurs peuvent s'inscrire dans trois disciplines à chaque étape.

Les joueurs qualifiés à une étape TNJ ayant lieu aux mêmes dates qu'une étape TIJ ne peuvent pas s'inscrire à celle-ci.

### 3.5. Vérifications

Le juge-arbitre, en lien avec l'organisateur et le coordonnateur de zone, et le cas échéant après avis de la CNJ, est chargé de vérifier l'application des dispositions du présent chapitre 3.

## 4. MODALITES D'INSCRIPTION

### 4.1. Diffusion des invitations

Les invitations sont envoyées à toutes les ligues de la zone selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations à réception de l'autorisation de tournoi ;
- Date limite d'inscription : 21 jours avant la compétition (ce délai peut être exceptionnellement raccourci lors des 1er TIJ de la saison) ;
- Une liste d'attente dans chaque tableau est mise en place pour pallier aux éventuels forfaits, dans les conditions fixées par le règlement général des compétitions ;
- Tirage au sort entre 10 et 15 jours avant la compétition (ce délai peut être exceptionnellement raccourci lors des 1er TIJ de la saison) ;
- Envoi des convocations entre 10 et 15 jours avant la compétition.

### 4.2. Montant des droits d'inscription

Les droits d'inscription à une étape sont fixés conjointement par les commissions jeunes de la zone et l'organisateur. Le montant de ces droits revient à l'organisateur, sauf disposition particulière décidée localement.

### 4.3. Modalités d'inscription

Un joueur peut être inscrit par sa ligue, son comité ou son club.

L'inscription s'effectue au moyen d'un formulaire (modèle disponible sur le site fédéral) accompagné du règlement des droits d'inscription, dans les délais mentionnés au § 4.1 ci-dessus.

### 4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

## 5. TABLEAUX

### 5.1. Nombre et structure des tableaux

La compétition doit proposer des tableaux pour les cinq disciplines et dans chaque catégorie d'âge.

Les tableaux ont la structure suivante :

- dans chaque catégorie, au moins une discipline débute par des poules suivies d'un tableau en élimination directe ;
- les autres tableaux se jouent selon les impératifs techniques de l'organisation.

### 5.2. Désignation des têtes de séries

Pour la désignation des têtes de série, le juge-arbitre prend l'avis du coordonnateur de la zone.

### 5.3. Logiciels

Les étapes TIJ sont gérées à l'aide d'un logiciel permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona (format dbf).

## 6. MODALITES D'ORGANISATION D'UNE ETAPE

### 6.1. Horaires indicatifs

- Première journée : samedi à partir de 10 h 00 et jusqu'à 20 h 00 ;
- Deuxième journée : dimanche de 8 h 30 à 16 h 00 (remise des récompenses incluse).

### 6.2. Affichage

Le présent règlement est affiché dans toutes les salles de compétition, ainsi que l'éventuel règlement particulier mentionné à l'article 2.

Les tableaux affichés dans les gymnases sont mis à jour après chaque tour.

L'échéancier, le cas échéant mis à jour, est affiché et diffusé à tous les responsables de délégation.

### 6.3. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum **en catégorie standard** (liste publiée sur le site fédéral).

Ils sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale et fournis gratuitement par l'organisateur pour les demi-finales et finales.

### 6.4. Salles

Une étape se déroule dans une salle ou deux au maximum. Dans ce dernier cas et si les salles ne sont pas contiguës, l'organisateur met à disposition un service de navettes entre les salles.

Un minimum de 12 terrains au total est souhaitable.

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

### 6.5. Terrains

Les tableaux de la catégorie poussins sont disputés sur des terrains spécialement aménagés comme suit.

Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain.

L'espace situé au delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain. La longueur de chaque demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94 m. Sur un tel terrain aménagé, la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond.

Les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en doubles, comme sur un terrain normal.

Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.

### 6.6. Arbitrage

La désignation du juge-arbitre et de ses adjoints est proposée par l'organisateur et validée par la commission nationale d'arbitrage. Les frais liés à ces juges-arbitres sont à la charge de l'organisateur.

L'arbitrage, mis en place par l'organisateur et à sa charge, fait appel à des arbitres diplômés (y compris jeunes arbitres ou officiels UNSS de niveau académie), assistés de juges de ligne et de personnes chargées d'afficher la marque.

Pour chaque finale, au moins un arbitre et un afficheur de marque sont obligatoires.

Au moins un arbitre diplômé doit être présent et disponible dans chaque salle de compétition.

### 6.7. Assistance paramédicale

En sus des précautions prévues à l'article 21 du règlement général des compétitions, l'organisateur met en place la présence d'un kinésithérapeute diplômé d'État. Celui-ci est mis à la disposition des joueurs afin de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles survenue uniquement pendant la compétition.

### 6.8. Transmission des résultats

Le juge-arbitre réalise l'import dans la base fédérale Poona des résultats de la compétition (fichier d'export au format dbf), dans les 24 heures suivant la fin de celle-ci.

L'organisateur adresse par courriel dans le même délai à la CNJ et à la DTN le fichier de sauvegarde du tournoi (format .bad par exemple).

## 7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

L'organisateur, les officiels des étapes et les dirigeants des ligues, comités et clubs concernés sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

La CNJ supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou des compétitions.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la CNJ est transmise au comité directeur fédéral pour décision.

## 8. LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisine de la commission fédérale chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.

| | | | |
|---|---|---|---|
| ffba | GdB | **Trophée National Jeunes**<br>règlement | **Règlement**<br>adoption : BFF 29/07/2010<br>entrée en vigueur : 01/09/2010<br>validité : permanente<br>secteur : JEU<br>remplace :<br>nombre de pages : 6 |

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions*

# 1. PRINCIPES GENERAUX

## 1.1. Objet

Les « Trophées Nationaux Jeunes » (TNJ) constituent un circuit de trois compétitions (étapes) par saison pour les jeunes des catégories benjamins à cadets.
Les TNJ se situent entre les championnats de France jeunes et les Trophées interrégionaux jeunes (TIJ).
Le circuit fait l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison, pour chaque discipline et pour chaque catégorie.
Il représente l'un des modes de qualification aux championnats de France jeunes dans les catégories benjamins, minimes et cadets.

Une étape du circuit TNJ est un Tournoi, au sens de l'article 7.1.13 du règlement intérieur fédéral, bénéficiant du label TNJ attribué par la Fédération.

La gestion et le suivi du circuit TNJ sont délégués à la commission nationale chargée des compétitions jeunes (CNJ).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif des TNJ. Il est complété par une instruction annuelle fixant des modalités pratiques spécifiques à la saison concernée.

## 1.2. Calendrier et candidature au label TNJ

Les dates des étapes TNJ figurent au calendrier sportif fédéral (disponible sur le site fédéral).

L'organisation d'une étape TNJ est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».

Le candidat à l'organisation doit :

- déposer sa candidature à l'organisation d'une étape auprès de la CNJ, sur papier libre ;
- demander l'autorisation de l'étape, dans le respect des règlements relatifs aux tournois.

Ces demandes peuvent être adressées dès la publication du calendrier sportif fédéral pour la saison en question et au plus tard le 30 juin.
La CNJ est chargée d'attribuer le label TNJ à trois candidats par saison. Elle cherche à répartir harmonieusement les étapes sur le territoire. En particulier, elle évite, sauf raison impérieuse, d'attribuer plus d'une étape à la même zone géographique (définie par le règlement du circuit TIJ).
La CNJ et la commission fédérale chargée des tournois coordonnent leurs actions et informent les licenciés du calendrier des TNJ. Sauf exception justifiée, cette information est fournie le 15 juillet.

# 2. REGLEMENTS

Les étapes TNJ se déroulent selon les règles fédérales relatives aux tournois et dans le respect du présent règlement. Un règlement particulier, approuvé par le juge-arbitre de l'étape, peut compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

# 3. CRITERES DE PARTICIPATION

## 3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

## 3.2. Catégories d'âge

Une étape TNJ est ouverte aux joueurs benjamins, minimes et cadets, qualifiés selon les modalités de l'article 3.4.
Sur une même étape, un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule et même catégorie d'âge.

### 3.3. Surclassement

Les poussins, benjamins, minimes sont autorisés à jouer dans l'une des catégories d'âge supérieures s'ils sont en possession du surclassement adéquat, valable à la date limite d'inscription, et sous réserve de l'alinéa ci-dessous.

Les poussins peuvent participer aux TNJ s'ils sont poussins dernière année, s'ils ont gagné un tableau de l'étape TIJ précédente en catégorie benjamin et s'ils reçoivent un avis favorable du coordonnateur ETR, du conseiller technique interrégional et de l'entraîneur national chargé de l'accès à la pratique du Badminton.

### 3.4. Qualification aux étapes TNJ

3.4.1. Première étape de la saison

En simple, 24 joueurs par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 12 joueurs vainqueurs ou finalistes de la discipline et de la catégorie lors de la première étape TIJ dans les six zones géographiques ; en cas de désistement, le coordonnateur ETR doit fournir un avis justificatif et le joueur n'est pas remplacé selon ce critère par un autre joueur de la zone ;
- 4 joueurs, au maximum, désignés par la DTN ;
- parmi les joueurs non qualifiés selon les critères précédents, les mieux classés au classement permanent par points (CPPP), pour la discipline en question, jusqu'à compléter le tableau de 24.

En doubles benjamins, 12 paires par discipline sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 2 paires, au maximum, désignées par la DTN ;
- parmi les paires non qualifiées selon le critère précédent, les mieux classés au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 12.

En doubles minimes et cadets, 16 paires par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 4 paires, au maximum, désignées par la DTN ;
- parmi les paires non qualifiées selon le critère précédent, les mieux classés au au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 16.

3.4.2. Étapes 2 et 3

En simple, 24 joueurs par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 8 quarts de finalistes dans la discipline et la catégorie lors de l'étape TNJ précédente ;
- le vainqueur et le finaliste dans la discipline et dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure lors de l'étape TNJ précédente ; ce critère ne s'applique donc pas aux benjamins ; les joueurs concernés doivent être volontaires et doivent recevoir l'avis favorable en ce sens du coordonnateur ETR ;
- 6 joueurs vainqueurs de la discipline et de la catégorie lors de l'étape TIJ précédente dans les six zones géographiques ; en cas de désistement, le coordonnateur ETR doit fournir un avis justificatif et le joueur n'est pas remplacé selon ce critère par un autre joueur de la zone ;
- 4 joueurs, au maximum, désignés par la DTN ;
- parmi les joueurs non qualifiés selon les critères précédents, les mieux classés au au CPPP, pour la discipline en question, jusqu'à compléter le tableau de 24.

En doubles benjamins, 12 paires par discipline sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 4 paires demi-finalistes dans la discipline et la catégorie lors de l'étape TNJ précédente ;
- 2 paires, au maximum, désignées par la DTN ;
- parmi les paires non qualifiées selon les critères précédents, les mieux classés au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 12.

En doubles minimes et cadets, 16 paires par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 4 paires demi-finalistes dans la discipline et la catégorie lors de l'étape TNJ précédente ;
- la paire vainqueur dans la discipline et dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure lors de l'étape TNJ précédente ; ce critère ne s'applique donc pas aux benjamins ; les joueurs concernés doivent être volontaires et doivent recevoir l'avis favorable en ce sens du coordonnateur ETR ;
- 4 paires, au maximum, désignées par la DTN ;
- parmi les paires non qualifiées selon les critères précédents, les mieux classés au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 16.

### 3.5. Qualification au championnat de France jeunes

Pour les catégories benjamins à cadets, les critères de qualification aux championnats de France jeunes sont les victoires dans les tableaux TNJ, le classement par point cumulés du circuit TNJ et le CPPP.

Pour les juniors, la qualification est fondée sur le seul CPPP.

Si toutes les étapes TNJ ont dû être annulées, la qualification est fondée sur le seul CPPP.

### 3.6. Vérifications

Le juge-arbitre, en lien avec l'organisateur, et le cas échéant après avis de la CNJ, est chargé de vérifier l'application des dispositions du présent chapitre 3.

## 4. MODALITES D'INSCRIPTION

### 4.1. Inscriptions

Un joueur peut être inscrit par sa ligue, son comité ou son club.

Un joueur peut participer dans trois disciplines s'il y est qualifié selon les modalités de l'article 3.

Les inscriptions sont réalisées au moyen d'un formulaire disponible sur le site fédéral. Elles doivent être accompagnées du règlement des droits d'inscription.

### 4.2. Calendrier préalable à l'étape

Dans ce qui suit, J représente le premier jour de l'étape.

A J-6 semaines, l'organisateur envoie le projet d'échéancier avalisé par le juge-arbitre à la CNJ, qui le valide dans les deux semaines qui suivent. Les renseignements nécessaires (adresses de l'organisateur, montant des droits d'inscription, règlement particulier éventuel, etc.) sont diffusés autant que nécessaire par la CNJ un mois avant l'étape.

Une semaine avant la date limite d'inscription, la DTN informe les joueurs ou paires qu'elle qualifie à l'étape ; elle s'assure de la bonne réception de cette information.

La date limite d'inscription est à J-17 jours pour la première étape, à J-24 pour les étapes 2 et 3.

Tous les joueurs qualifiés, y compris selon le critère DTN, et souhaitant participer à l'étape doivent s'inscrire auprès de l'organisateur.

À J-16 pour l'étape 1 et J–23 pour les étapes 2 et 3, le fichier des inscrits est envoyé par les organisateurs à la CNJ.

En collaboration, la CNJ et la DTN proposent au juge-arbitre des têtes de série, en fonction notamment du CPPP à J-19 pour l'étape 1 et à J-26 pour les étapes suivantes.

La liste des qualifiés est envoyée par la CNJ aux organisateurs et au juge-arbitre, pour tirage au sort à J-15 pour l'étape 1 et J -22 pour les étapes 2 et 3. Cette liste est publiée sur le site fédéral à J-10.

L'organisateur envoie les convocations aux qualifiés inscrits entre J-12 et J-14. Une copie des convocations est envoyée au président de ligue et au Conseiller Technique Interrégional concernés. L'échéancier définitif est communiqué aux mêmes dates sur le site fédéral.

### 4.3. Autres modalités de participation

La qualification à une étape TNJ est prioritaire sur la participation à un autre tournoi. Un joueur inscrit à un tournoi et qualifié à une étape aux mêmes dates sera déclaré forfait involontaire au tournoi, sauf s'il s'y est inscrit après avoir eu connaissance de sa qualification à l'étape.

Un joueur qualifié à une étape TNJ ne peut participer à une étape TIJ organisée aux mêmes dates.

En simple, les joueurs qualifiés et forfaits (après inscription) ne sont pas remplacés.

En doubles, si l'un ou les deux joueurs sont forfaits (après inscription), la paire est déclarée forfait et n'est pas remplacée.

### 4.4. Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé par l'organisateur. Toutefois, un montant maximal pour l'inscription à trois tableaux est fixé par l'instruction annuelle sur les TIJ. Le montant de ces droits revient à l'organisateur.

### 4.5. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

## 5. TABLEAUX.

### 5.1. Nombre de tableaux

La compétition doit proposer des tableaux pour les cinq disciplines et dans chaque catégorie d'âge.

### 5.2. Structure des tableaux

Pour les benjamins :

- en simple, phase de 8 poules de 3 suivie d'un tableau d'élimination directe associant les deux premiers de chaque poule ;
- en doubles, phase de 4 poules de 3 suivie d'un tableau d'élimination directe associant les premiers de chaque poule.

Pour les minimes et cadets : tableaux d'élimination directe.

### 5.3. Désignation des têtes de séries

Pour la désignation des têtes de série, le juge-arbitre prend l'avis formulé par la CNJ et la DTN.

### 5.4. Logiciels

Les étapes TNJ sont gérées à l'aide d'un logiciel permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona (format dbf).

## 6. MODALITES D'ORGANISATION D'UNE ETAPE

### 6.1. Horaires indicatifs

Les étapes TNJ se déroulent sur quatre demi-journées.

- Vendredi 17 h 00 ..... pointage des présents et vérification d'identité
- Dimanche 13 h ..... fin de la compétition (remise des récompenses incluse).

### 6.2. Affichage

Le présent règlement est affiché dans toutes les salles de compétition, ainsi que l'éventuel règlement particulier mentionné à l'article 2.

Les classements du circuit TNJ à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase principal ainsi que, le cas échéant, dans le gymnase de la catégorie concernée.

Les tableaux affichés dans les gymnases sont mis à jour après chaque tour.

L'échéancier, le cas échéant mis à jour, est affiché et diffusé à tous les responsables de délégation.

### 6.3. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum **en catégorie standard** (liste publiée sur le site fédéral).

Ils sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale et fournis gratuitement par l'organisateur pour les demi-finales et finales.

### 6.4. Salles

Une étape se déroule dans une salle ou deux au maximum. Dans ce dernier cas et si les salles ne sont pas contiguës, l'organisateur met à disposition un service de navettes entre les salles.

Un minimum de 12 terrains au total est nécessaire.

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

### 6.5. Arbitrage

Le juge-arbitre est désigné par la commission nationale d'arbitrage parmi les juges-arbitres de la ligue d'accueil. La désignation des juges-arbitres adjoints est proposée par l'organisateur et validée par la commission nationale d'arbitrage. Les frais liés à ces juges-arbitres sont à la charge de l'organisateur.

L'arbitrage, mis en place par l'organisateur et à sa charge, fait appel à des arbitres diplômés (y compris jeunes arbitres ou officiels UNSS de niveau académie), assistés de juges de ligne et de personnes chargées d'afficher la marque.

Pour chaque finale, au moins un arbitre et un afficheur de marque sont obligatoires.

Au moins un arbitre diplômé doit être présent et disponible dans chaque salle de compétition.

### 6.6. Assistance paramédicale

En sus des précautions prévues à l'article 21 du règlement général des compétitions, l'organisateur met en place la présence d'un kinésithérapeute diplômé d'État. Celui-ci est mis à la disposition des joueurs afin de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles survenue uniquement pendant la compétition.

### 6.7. Transmission des résultats

Le juge-arbitre réalise l'import dans la base fédérale Poona des résultats de la compétition (fichier d'export au format dbf), dans les 24 heures suivant la fin de celle-ci.

L'organisateur adresse par courriel dans le même délai à la CNJ et à la DTN le fichier de sauvegarde du tournoi (format .bad par exemple).

## 7. CLASSEMENTS DU CIRCUIT TNJ

À l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie et par discipline est établi, en prenant en compte des résultats de l'étape.

Les barèmes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le critère d'obtention des points est le stade le plus élevé de la compétition atteint par le joueur ou la paire.

En doubles, les points sont comptabilisés par paire et non par joueur

Pour tenir compte des tableaux comportant une phase de poules, on assimile, par exemple, sous la rubrique « places 4 à 8 » les deuxièmes de poule d'un tableau de doubles benjamins à quatre sortants de poule, et ainsi de suite.

Les résultats acquis par un joueur sont comptabilisés dans sa propre catégorie d'âge, indépendamment de la catégorie dans laquelle il a participé à l'étape (p.ex. un benjamin surclassé disputant l'étape en minimes marque des points en benjamins).

| Stade atteint | Benjamins | Minimes | Cadets |
|---|---|---|---|
| **vainqueur** | 70 | 135 | 200 |
| **finaliste** | 50 | 115 | 180 |
| **½ finale** | 40 | 105 | 170 |
| **places 4 à 8** | 30 | 95 | 160 |
| **places 9 à 16** | 20 | 85 | 150 |
| **places 17 et +** | 10 | 65 | 125 |

En cas de force majeure annulant une ou plusieurs étapes et ne permettant pas d'effectuer les trois étapes prévues, le classement du TNJ se fait sur le cumul des points marqués dans les étapes TNJ disputées.

Si toutes les étapes TNJ sont annulées, la qualification aux championnats de France se fait au moyen du seul CPPP.

## 8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

L'organisateur, les officiels des étapes et les dirigeants des ligues, comités et clubs concernés sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

La CNJ supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou des compétitions.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la CNJ est transmise au comité directeur fédéral pour décision.

## 9. LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisine de la commission fédérale chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.

| | | | |
|---|---|---|---|
| ffba | GdB | **Championnat de France Jeunes**<br>règlement | **Règlement**<br>adoption : BF du 29/07/2010<br>entrée en vigueur : 01/09/10<br>validité : permanente<br>secteur : JEU<br>remplace : Chapitre 4.2-2009/1<br>nombre de pages : 3 + 3 annexes |

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions*

## 1. OBJET

Le « Championnat de France Jeunes » est une compétition fédérale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens de l'article 7.1.10 du règlement intérieur, les titres de champion de France dans les cinq disciplines et dans les catégories d'âge suivantes :

- juniors ;
- cadets ;
- minimes ;
- benjamins.

La gestion et le suivi du championnat de France Jeunes sont délégués à la commission nationale chargée des compétitions jeunes (CNJ).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif du championnat de France Jeunes, ci-après désigné « le championnat ».

## 2. ORGANISATION

L'organisation du championnat est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».

L'attribution de l'organisation s'effectue selon les modalités en vigueur pour les compétitions fédérales.

## 3. CRITERES DE PARTICIPATION

### 3.1. Nationalité

Seuls les joueurs et joueuses de nationalité française sont autorisés à participer au championnat.

Les joueurs possédant plusieurs nationalités ne peuvent s'inscrire dans un championnat national individuel que dans un seul des pays dont ils possèdent la nationalité.

### 3.2. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au championnat les joueurs licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du championnat.

### 3.3. Catégorie d'âge

Les joueurs ne peuvent participer au championnat que dans leur propre catégorie d'âge, aucun surclassement n'étant autorisé.

### 3.4. Critères de qualification

3.4.1. Benjamins, minimes et cadets

En simple, 20 joueurs par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- vainqueurs (0 à 3), dans la discipline et dans la catégorie concernée, au cours de l'une des étapes du circuit des Trophées Nationaux Jeunes (TNJ) de la saison ;
- parmi les joueurs non qualifiés selon le critère précédent, les mieux classés (13 à 16), dans la discipline et dans la catégorie concernée, au classement final du circuit TNJ, jusqu'à parvenir à 16 qualifiés ;
- parmi les joueurs non qualifiés selon les critères précédents, les mieux classés (4) au classement permanent par points (CPPP), pour la discipline en question, jusqu'à compléter le tableau de 20.

En doubles, 12 paires par discipline et par catégorie sont qualifiées selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- paires vainqueurs (0 à 3), dans la discipline et dans la catégorie concernée, au cours de l'une des étapes TNJ de la saison ;
- parmi les paires non qualifiées selon le critère précédent, les paires les mieux classées (5 à 8), dans la discipline et dans la catégorie concernée, au classement final du circuit TNJ, jusqu'à parvenir à 8 qualifiés ;
- parmi les paires non qualifiées selon les critères précédents, les mieux classées (4) au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 12.

En cas de force majeure annulant une ou plusieurs étapes et ne permettant pas d'effectuer les trois étapes prévues, le classement du TNJ se fait sur le cumul des points marqués dans les étapes TNJ disputées.

Si toutes les étapes TNJ sont annulées, la qualification au championnat s'effectue au moyen du seul critère CPPP.

3.4.2. Juniors

En simple, sont qualifiés les joueurs les mieux classés au CPPP, pour la discipline en question, jusqu'à compléter le tableau de 20.

En doubles, sont qualifiées les paires les mieux classées au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 12.

3.4.3. Remplaçants

Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPP (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double).

## 4. MODALITES D'INSCRIPTION

### 4.1. Délais

Les inscriptions doivent parvenir au siège fédéral par courrier dans les délais requis.

Ces délais sont établis par instruction annuelle émise par la CNJ.

### 4.2. Contenu des inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par la ligue concernée.

Une paire de double associant des joueurs de deux ligues différentes doit faire l'objet d'une double inscription, par les deux ligues concernées.

Les inscriptions sont constituées au moyen du formulaire 4.2.F1 comprenant les pièces suivantes :

- l'engagement signé par le président de ligue et mentionnant le responsable accompagnateur de la délégation ;
- la liste alphabétique récapitulative des joueurs ;
- les inscriptions des joueurs dans les différents tableaux.

Ces documents doivent être remplis et paraphés par la Ligue.

Le non-respect des dispositions ci-dessus peut entraîner le refus d'une inscription.

### 4.3. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est précisé par instruction annuelle, pour chaque discipline.

Les droits d'inscription sont facturés à la ligue par la Fédération, après la compétition et au vu des tableaux définitifs. Ces droits sont à verser à la Fédération par la ligue concernée.

En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié, les droits d'inscription restent acquis à la Fédération (cf. article 9 du Règlement Général des Compétitions).

### 4.4. Validation et publication des listes

La validité des inscriptions est contrôlée par la CNJ.

La liste des joueurs et paires qualifiés et remplaçants est publiée sur le site fédéral 21 jours avant la compétition. Cette liste fait apparaître le critère de qualification retenu pour chaque joueur ou paire.

### 4.5. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

## 5. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

### 5.1. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

- simples hommes : 20 qualifiés ;
- simple dames: 20 qualifiées ;
- double hommes : 12 paires qualifiées ;
- double dames : 12 paires qualifiées ;
- mixte : 12 paires qualifiées.

Tous les tableaux se disputent par élimination directe.

### 5.2. Remplacement

5.2.1. Disciplines de simple

En cas de forfait d'un joueur, le juge-arbitre fait appel à la liste des remplaçants établie selon l'article 3.4.3 ci-dessus, dans l'ordre de la liste.

5.2.2. Disciplines de doubles

En cas de forfait d'un des joueurs de la paire, a fortiori des deux, celle-ci est déclarée forfait.

En cas de forfait d'une paire, le juge-arbitre fait appel à la liste des remplaçants établie selon l'article 3.4.3 ci-dessus, dans l'ordre de la liste.

### 5.3. Arbitrage

Le juge-arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la commission nationale d'arbitrage.

Les arbitres sont désignés par la commission nationale d'arbitrage.

Les juges de ligne sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle de la commission nationale d'arbitrage.

## 6. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Les commissions fédérales mentionnées, ainsi que l'organisateur, sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

La CNJ supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou du championnat.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la CNJ est transmise au comité directeur fédéral pour décision.

## 7. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 4.0.A1. Modalités des compétitions fédérales individuelles
- Annexe 4.0.A2. Instruction annuelle 2010-2011
- Annexe 4.2.F1 Formulaires d'engagement par les Ligues aux Championnats de France Jeunes (Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins)

| | | | |
|---|---|---|---|
| ffba | GdB | **Championnat de France**<br>**Jeunes**<br>règles de sélection | **Annexe 1**<br>adoption : C.D.<br>entrée en vigueur : 01/09/10<br>validité : permanente<br>secteur : JEU<br>remplace : Chapitre 4.2.A1-2009/1<br>nombre de pages : 1 |

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions*

## 1. QUALIFICATION AU NATIONAL JEUNES POUR LES BENJAMINS, MINIMES ET CADETS

• En simple

20 joueurs sont qualifiés

- Vainqueurs de chaque TNJ (1 à 3)
- Classement TNJ (15 à 13)
- Qualifiés au CPPP (4)

• En double et en Mixte

12 paires sont qualifiées

- Vainqueurs des TNJ (1 à 3)
- Classement TNJ ( Les points sont issus du classement TNJ) (7 à 5)
- Qualifiés au CPPP (4)

règlement

# Règlement relatif aux paris en ligne

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions*

## Contexte

### Ce que dit la loi

L'article 23 de la loi relative à « l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne » précise que les fédérations doivent intégrer au sein du code de leur discipline des dispositions ayant pour objet d'empêcher les acteurs de la compétition sportive d'engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur cette compétition et de communiquer à des tiers des informations privilégiées, obtenues à l'occasion de leur profession ou de leurs fonctions, et qui sont inconnues du public.

Cette loi a été adoptée en 2e lecture par l'Assemblée Nationale le 6 avril.

### Le contexte réglementaire

Le 13 mars 2010, le Comité Directeur a décidé que la fédération s'engageait dans le dispositif des « paris en ligne » pour les Championnats du Monde 2010.
L'assemblée générale du 16 avril a adopté une modification du règlement intérieur encadrant la mise en œuvre des dispositifs spécifiques aux paris.
En mai 2010, la Fédération a transmis à l'autorité de régulation (ARJEL) le cadre fixant, pour l'instant, les limites des paris autorisés :
- Championnats du Monde et Internationaux de France ;
- paris avant match sur les vainqueurs de match et de tournoi (tableau) ;
- paris pendant match : vainqueur du match, du set, nombre de sets, score, écart de points par set.

### Le nouveau règlement spécifique

Le nouveau règlement complète les dispositions ci-dessous en détaillant les mesures internes relatives à l'éthique des paris.
Le texte est largement inspiré des propositions du CNOSF destinées à accompagner les fédérations dans la mise en œuvre de l'article 23 de la loi.

## Rappel du Règlement Intérieur

Le paragraphe 8.1.2 a été rectifié comme suit par l'AG du 16 avril 2010 :

8.1.2 [La Fédération] sanctionne les manquements à la morale, à l'éthique, à la déontologie et à l'ordre sportif, pouvant porter atteinte à l'image et à la réputation du Badminton. Elle sanctionne également les actes susceptibles de nuire à l'efficacité de son fonctionnement dans la mesure où ceux-ci ne résultent pas de l'exercice d'un droit fondamental.

## Règlement relatif aux paris en ligne

### 1. Principes

Le présent règlement établit les dispositions relatives à l'éthique et à la discipline dans les domaines des paris et jeux en ligne, conformément à la législation en vigueur.

### 2. Dispositions particulières relatives aux paris sportifs

2.1 Compétitions éligibles
Le Comité Directeur décide limitativement des compétitions pouvant faire l'objet de paris en ligne.

2.2 Objet des paris
Le Comité Directeur décide limitativement des faits pouvant faire l'objet de paris en ligne (résultats de matches ou de sets, par exemple).

2.3 Soumission à l'autorité de régulation
Conformément à la législation en vigueur, les décisions visées aux articles 2.1 et 2.2 sont soumises à l'avis de l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (ARJEL) avant d'être opposables.

2.4 Parieurs
Les organisateurs, les participants, les arbitres et toute autre personne ayant un lien contractuel avec l'organisateur ou l'organisateur délégué de la compétition, ci-nommés « acteurs de la compétition », ne peuvent engager à titre personnel, directement ou par personne interposée, de mises sur des paris reposant une compétition organisée ou autorisée par la fédération dès lors qu'ils y sont intéressés directement ou indirectement.
Cette interdiction porte sur les compétitions, organisées ou autorisées par la fédération, ainsi que sur leurs composantes et notamment sur le résultat d'un match.

2.5 Divulgations d'informations
Nul acteur d'une compétition ne peut communiquer à des tiers des informations privilégiées, obtenues à l'occasion de sa profession ou de ses fonctions, et qui sont inconnues du public.

### 3. Dispositions disciplinaires

Toute violation des dispositions ci-dessus sera passible de sanctions dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire de la fédération.

Date **: 13 juin 2010**

Compétitiopn

# Rencontre Départementale Jeunes - RDJ

Règlement

**Règlement**
adoption : 12/6/2010
entrée en vigueur : 1/9/10:
validité : permanente
secteur : JEU
nombre de pages : 1

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions*

## 1. OBJET

Une « Rencontre Départementale Jeunes » (RDJ) est une compétition non officielle ouverte à la catégorie poussins.
Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif d'une RDJ.
Ce règlement est complété par une instruction fournissant des conseils et recommandations aux organisateurs.

## 2. MODALITES D'ORGANISATION

### 2.1. Organisation et autorisation

Une Rencontre Départementale Jeunes est organisée en principe par un comité. Des dérogations peuvent être accordées par la ligue concernée selon les circonstances.
Le comité peut déléguer l'organisation d'une rencontre à un club.
L'autorisation d'une rencontre doit être demandée à la ligue concernée, selon le règlement en vigueur relatif aux compétitions non officielles.

### 2.2. Catégories

La RDJ est ouvert à la catégorie poussin (y compris les moins de 9 ans, selon les circonstances).

### 2.3. Horaires indicatifs

La durée d'une RDJ est limitée à cinq heures., sauf dérogation justifiée.

### 2.4. Salles

Un minimum de 5 terrains est nécessaire pour accueillir une RDJ.

## 3. MODALITES D'INSCRIPTION

### 3.1. Inscriptions

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBA pour la saison en cours.

### 3.2. Accompagnateurs

En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition.

Compétitiopn

# Plateaux MiniBad
Règlement

**Règlement**
adoption : 12/6/2010
entrée en vigueur : 1/9/10
validité : permanente
secteur : JEU
nombre de pages : 1

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions*

## 1. OBJET

Un plateau Minibad est une compétition non officielle ouverte aux moins de 9 ans et éventuellement aux poussins.
Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif d'un « Plateau MiniBad ».
Ce règlement est complété par une instruction fournissant des conseils et recommandations aux organisateurs.

## 2. MODALITÉS D'ORGANISATION

### 2.1. Organisation et autorisation

Un plateau Minibad est organisé en principe par un comité. Des dérogations peuvent être accordées par la ligue concernée selon les circonstances.
Le comité peut déléguer l'organisation d'un plateau à un club.
L'autorisation d'un plateau doit être demandée à la ligue concernée, selon le règlement en vigueur relatif aux compétitions non officielles.

### 2.2. Catégories

Le plateau MiniBad est ouvert aux catégories MiniBad (enfants de moins de 9 ans) et éventuellement poussin selon les circonstances.

### 2.3. Horaires indicatifs

La durée d'un plateau MiniBad est limitée à trois heures., sauf dérogation justifiée.

### 2.4. Salles

Un minimum de quatre terrains est nécessaire pour accueillir un plateau MiniBad.

## 3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 3.1. Inscriptions

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBA pour la saison en cours.
Ponctuellement, le plateau MiniBad peut aussi être ouvert aux jeunes non licenciés, dans les conditions prévues à l'article 7.16 du Règlement Intérieur.

### 3.2. Accompagnateurs

En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la manifestation.